



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 63 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	13/06/2018	Favorable unanime

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif et une fréquence hertzienne attribuée par le CSA et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2018 :

	Subvention obtenue en 2017	Propositions 2018
Radio Bip	4 420 €	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €	4 420 €
Radio Sud	4 420 €	4 420 €
Radio Campus	4 420 €	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €	4 420 €

Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Radio Bip) est une radio associative à vocation locale et régionale tournée vers la vie de la cité, habitants et associations. La radio compte 2 salariés, 1 emploi aidé et 32 bénévoles. Elle est présente sur la bande FM, en streaming sur internet, sur mobile et tablette, en tant que presse écrite et vidéo sur le site internet radiobip.fr et sur les réseaux sociaux ; elle a su faire évoluer sa stratégie journalistique pour s'adapter aux nouvelles habitudes de « consommation » de l'information des auditeurs bisontins et du Grand Besançon. Elle mène des actions éducatives et culturelles auprès du jeune public ainsi que des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Elle transmet en direct des événements culturels ou informatifs à Besançon et développe des partenariats avec d'autres radios associatives pour des rediffusions en direct, sur leurs ondes.

RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne, comptant 6 salariés et 40 bénévoles. Elle donne priorité à l'information locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon, qu'ils soient politiques, sociaux, sportifs ou culturels. Avec 7 fréquences, les émissions sont diffusées sur les secteurs de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. La radio développe des actions éducatives et culturelles et en faveur de la lutte contre les discriminations avec les acteurs locaux institutionnels ou associatifs. Très présente sur le terrain, elle valorise les initiatives en matière de développement local et les actions en faveur de l'environnement. Elle a une émission en direct d'1 heure chaque semaine avec 2 invités, politiques et décideurs, parfois sur le terrain lors d'événements locaux (salons, foires, sites classés...).

Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité proposant une programmation généraliste 7j/7 qui compte 30 bénévoles et 1 emploi aidé. Elle partage son site de diffusion avec Radio Shalom. Elle a pour but essentiel l'attachement à toutes les formes d'expressions orale et écrite, audiovisuelle et notamment radiophonique. Désireuse de favoriser l'expression au sens large, elle est un lieu permanent d'échanges et d'apports des différents composants culturels et sociaux. Elle diffuse une information locale et régionale quotidienne avec des débats et des thématiques sur des actions culturelles, éducatives, de lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. Elle apporte aussi son soutien régulier aux artistes locaux et donne la parole aux anonymes pour leur parcours et la réalité du quotidien.

Radio Campus (102.4)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Elle compte 6 salariés, 1 emploi intermittent, 3 emplois aidés et 71 bénévoles. Elle réalise l'intégralité de ses programmes, les émissions sont réalisées par les bénévoles et les salariés de l'association et valorisent les initiatives universitaires, les projets culturels ou autres sur le pôle de Besançon. Les programmes sont diffusés 24h/24 et 7j/7. L'association organise régulièrement des plateaux radio extérieurs en direct (La radio hors les murs) sur des événements bisontins (ex : fête des associations de Montrapon, Bienvenue aux étudiants, festival Détonation à La Rodia, Nuit européenne des chercheurs, Journée Jobs d'été...) grâce à son studio mobile.

Radio Shalom (99.5)

Radio Shalom Besançon émet depuis 2008. Elle compte 4 emplois aidés, 2 services civiques et 8 bénévoles et était gérée, jusqu'en 2017, comme établissement secondaire de Radio Shalom Dijon ; depuis, l'association bisontine gère de façon autonome l'antenne de Besançon. En 2017, elle a su maintenir sa grille de programmation et sa diversification en y apportant de nombreux changements, en liaison avec les compétences des membres de son équipe. Elle structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. En 2018, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences consacrées à la lutte contre le racisme et les discriminations en partenariat avec la LDH, LICRA, SOS-Racisme et l'Amitié judéo-musulmane (émissions communes avec Radio Sud et RCF), réalisation d'émissions spécifiques pour le Festival de musique, animation de débats littéraires dans le cadre des Livres dans la boucle avec la librairie l'Intranquille, émissions en direct depuis le pôle médias de la Foire Comtoise tout au long d'une même journée.

En cas d'accord, la dépense globale d'un montant de 22 100 € sera imputée sur la ligne 65.023.6574 CS 300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 4 420 € à Radio BIP,
- 4 420 € à RCF Besançon,
- 4 420 € à Radio Sud,
- 4 420 € à Radio Campus,
- 4 420 € à Radio Shalom.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité